

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 17 Décembre 2024

DELIBERATION N° 35/2024

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'Épicerie Sociale du CCAS, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. GACHON Loïc, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme INFANTES Maryline, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme REVOL Marie-Hélène, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Khadija, Mme SAHUN Véronique, RAGO Monique, Mme RIOUAL Françoise

Absents excusés : Mme DESCLOUX Odette, M. PORTE Jean Michel,

Absent : M. SANCHEZ Philippe

C.A. en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 14

Date de convocation : mardi 5 décembre 2024

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 14 (quatorze).

Le nombre de votants est arrêté à 14 (quatorze) voix.

OBJET : CONVENTION ASSOCIATION SEV'N (Service d'Entraide Vie Nouvelle)

Vu le code général des collectivités territoriales.
Vu le code de l'action sociale et des familles.
Vu la convention ci-après annexée.

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

DELIBERATION N°35/2024 (suite)

Dans ce cadre, le CCAS soutient les associations intervenant sur le champ social et de la solidarité.

Considérant que l'association caritative SEV'N dont le siège est situé, 8 bis rue de la poste au vieux village de Vitrolles anime une action sociale d'aide et d'assistance aux personnes dans le besoin notamment grâce à des distributions alimentaires.

Cette dernière, agréée et adhérente à la banque alimentaire, propose, sous condition de ressources, une aide alimentaire aux plus démunis moyennant une participation solidaire de 0.40€/kg tous produits confondus.

Considérant que cette association rentre dans le cadre des associations caritatives soutenues et accompagnées par le CCAS.

Considérant que l'association sollicite une mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule du CCAS avec chauffeur pour effectuer les trajets aller-retour jusqu'à la banque alimentaire situé 116 boulevard de la Pomme 13011 Marseille afin d'y récupérer des denrées.

Ces trajets s'effectueront le vendredi et cela à la fréquence d'une fois par mois.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

